

## Les échanges se poursuivent !

**L**es discussions se poursuivent à une cadence accélérée avec la partie patronale, afin d'atteindre notre objectif de régler cette négociation à la fin mars. Nous maintenons le rythme de deux rencontres par semaine, en plus de la table de négociation sur la nomenclature.

Sur certaines questions, nous sentons que la partie patronale est attentive et démontre un certain intérêt ; sur d'autres, disons que l'attitude de nos vis-à-vis patronaux annonce des lendemains plus corsés, notamment sur nos demandes en lien avec la liberté d'action syndicale!

### Droits syndicaux

La liberté d'action syndicale, c'est un enjeu majeur dans cette négociation. Avec son décret de 2005, le gouvernement a attaqué la capacité du syndicat de bien représenter ses membres en restreignant le nombre de libérations syndicales et en introduisant de nouvelles règles voulant que les frais d'arbitrage soient maintenant assumés par la partie qui perd le grief. Notre objectif est de restaurer nos droits syndicaux en remettant aux employeurs les coûts reliés à l'arbitrage et en majorant nos banques de libérations syndicales.

Afin de démontrer notre volonté d'améliorer les relations de travail, nous avons proposé au CPNSSS un mécanisme pour faciliter le règlement des litiges et pour responsabiliser davantage les parties. Sur la mécanique en tant que telle, la partie patronale fait montre d'ouverture mais...sur ce volet, l'écart est énorme!

La partie patronale persiste dans son intention de limiter la liberté d'action syndicale en réduisant davantage les libérations syndicales. En cours d'échanges, elle a prétendu

que la facture de libérations syndicales lui a coûté plus cher en 2009 qu'en 2005! Nous avons réagi fermement à cette affirmation en leur rappelant que le décret avait laissé de lourdes séquelles dans nos syndicats. Sur le principe du «qui perd paie», elle veut en élargir la portée aux cas de congédiements et d'assurance-salaire.

### Les primes

Au départ, nous avons perçu une réticence évidente du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) à enclencher des discussions sur les primes. Au fil des discussions, nous leur avons démontré que nos demandes étaient fondées et réalistes. Leurs représentants ont posé plusieurs questions de clarification, tout en se montrant très réservés sur une possible ouverture.

Nous demandons une majoration substantielle des primes de fin de semaine, de soir, de nuit et des autres primes d'inconvénients. Pour eux, les primes n'ont pas d'effet sur la rétention et l'attraction du personnel. Il est évident que ce n'est pas une prime de 10.82\$ qui incitera une préposée aux bénéficiaires à vouloir consacrer, au travail, presque la moitié de toutes ses fins de semaine de l'année !

Ça prend tout un ensemble de mesures attrayantes, incluant la réduction du temps de travail et une amélioration sensible de la qualité de vie au travail, pour corriger la situation. Bref, c'est

comme le principe de la trithérapie où l'effet conjugué de trois médicaments réussit à donner des résultats; ce sont plusieurs mesures, y compris des primes plus intéressantes, qui pourront changer les choses.



## Unités prothétiques

A la séance du 9 février, nous avons abordé la question des unités prothétiques et déposé à l'employeur une définition et un certain nombre de critères s'appliquant à celles-ci. S'en est suivi un échange intéressant sur l'existence, la pertinence et le fonctionnement de ce type d'unité. Nous allons y revenir au cours des prochaines semaines.

## La nomenclature

Le travail va bon train à la table consacrée spécialement aux discussions sur la nomenclature. Les deux parties ayant clarifié que cette table était l'endroit pour régler des problèmes concernant la création ou la modification de certains titres d'emploi, de même que les libellés et les exigences reliés

aux postes, ainsi que le mécanisme de modifications de la nomenclature, les échanges devraient porter ses fruits dans un avenir rapproché.

La revendication de la FSSS sur la parité salariale pour les secrétaires juridiques du réseau de la santé et des services sociaux avec celles de l'Aide juridique a aussi été abordée.

A ce stade-ci, nous pouvons dire que les discussions sont franches, qu'il y a de véritables échanges mais qu'il reste encore beaucoup de nœuds à défaire! Nous trouvons aussi que nos vis-à-vis sont beaucoup en mode écoute et assez hésitants à se mettre à table!

*Vos comités de négociation FSSS*

# Mobilisés !

## Pas de négociation sans action

Nos revendications sur les droits syndicaux, la nomenclature, les pénuries, la qualité de vie au travail, la santé-sécurité, la conciliation travail-famille-études et les privatisations sont portées aux tables de négociation sectorielles par nos représentants FSSS. Nos revendications sur les salaires, la retraite, les droits parentaux et les ouvriers spécialisés sont négociées à la table centrale et défendues par nos représentants CSN dans le cadre du Front commun.

Et toutes ces revendications, essentielles pour améliorer nos conditions de travail et nos services publics, doivent être soutenues par notre mobilisation à toutes et à tous.

## On affiche nos revendications

La FSSS a produit une série de sept affichettes, dont la dernière qui porte sur les droits syndicaux. Vous les avez sans doute reçues ; sinon, elles sont disponibles au bureau syndical ou au [www.secteurpublic.info](http://www.secteurpublic.info) (dans la section FSSS).

Affichez les priorités de négociation bien en vue. Vos collègues ainsi que celles et ceux qui utilisent le réseau de la santé et des services sociaux doivent savoir pourquoi nous sommes en négociation !

## Le 20 mars, une date importante

Un important moment sera le grand rassemblement du Front commun, le 20 mars en après-midi, à la Place du Canada (angle René-Lévesque Ouest et Peel) à Montréal. Les manifestantes et les manifestants des régions arriveront à partir de 11 heures. Le cortège va se mettre en marche à 13 heures vers le bureau de Jean Charest. Il faut, dès maintenant, prévoir votre participation et celle de vos collègues. N'hésitez pas à contacter votre syndicat.

D'ici là, les délégué-es de votre syndicat vont se rassembler à Québec lors d'un conseil de la FSSS le 22 février. À l'heure

du midi, une manifestation devant le Parlement va regrouper des délégué-es de toutes les organisations du Front commun. Les membres, qui le peuvent, des syndicats FSSS de la région de Québec sont invités à venir les rejoindre !

